



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

5 textes

## SOMMAIRE

### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

#### ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

1. Arrêté n° 587 CM du 30 avril 2025 portant suspension à titre provisoire de M. Viri TAIMANA en qualité de directeur du Centre des métiers d'art de la Polynésie française
2. Arrêté n° 588 CM du 30 avril 2025 portant nomination de Mme Hinanui CAUCHOIS en qualité de directrice du Centre des métiers d'art de la Polynésie française par intérim
3. Arrêté n° 589 CM du 30 avril 2025 portant fin de fonctions de Mme Romina HENRIOU épouse MA en qualité de directrice de la santé
4. Arrêté n° 590 CM du 30 avril 2025 portant nomination de M. Francis SPAAK en qualité de directeur de la santé par intérim
5. Arrêté n° 591 CM du 30 avril 2025 portant fin de fonctions de M. Teiva SHAN en qualité de chef de service de la délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse



JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 1/5, Page 1/1

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

**Arrêté n° 587 CM du 30 avril 2025 portant suspension à titre provisoire de M. Viri TAIMANA en qualité de directeur du Centre des métiers d'art de la Polynésie française**

NOR : CMA25000039AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-222 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 5 juillet 2006 portant nomination de M. Viri TAIMANA en qualité de directeur du Centre des métiers d'art ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 avril 2025,

Arrête :

**Article 1er**

À compter du 30 avril 2025 au soir, M. Viri TAIMANA est suspendu de ses fonctions en qualité de directeur du Centre des métiers d'art de la Polynésie française, à titre provisoire.

**Art. 2**

Le ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 avril 2025.

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture,*

Ronny TERIIPAIA



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 2/5, Page 1/1

### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

#### ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

#### **Arrêté n° 588 CM du 30 avril 2025 portant nomination de Mme Hinanui CAUCHOIS en qualité de directrice du Centre des métiers d'art de la Polynésie française par intérim**

NOR : CMA2500041AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 avril 2025,

Arrête :

#### **Article 1er**

À compter du 1er mai 2025, Mme Hinanui CAUCHOIS est nommée en qualité de directrice du Centre des métiers d'art de la Polynésie française par intérim.

#### **Art. 2**

Le ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 avril 2025.

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture,*

Ronny TERIIPAIA



JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 3/5, Page 1/1

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

**Arrêté n° 589 CM du 30 avril 2025 portant fin de fonctions de Mme Romina HENRIOU épouse MA en qualité de directrice de la santé**

NOR : DSP2500033AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2016-38 du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service territorial de la santé publique dénommé « direction de la santé » ;

Vu l'entretien en date du 11 février 2025 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 avril 2025,

Arrête :

**Article 1er**

Il est mis fin aux fonctions de Mme Romina HENRIOU épouse MA en qualité de directrice de la santé à compter du 30 avril 2025 au soir.

**Art. 2**

L'arrêté n° 187 CM du 14 février 2025 portant nomination de Mme Romina HENRIOU épouse MA en qualité de directrice de la santé est abrogé à compter de cette même date.

**Art. 3**

Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 avril 2025.

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée,*

Cédric MERCADAL



JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 4/5, Page 1/1

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

**Arrêté n° 590 CM du 30 avril 2025 portant nomination de M. Francis SPAAK en qualité de directeur de la santé par intérim**

NOR : DSP2500034AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service territorial de la santé publique dénommé « direction de la santé » ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 avril 2025,

Arrête :

**Article 1er**

M. Francis SPAAK est nommé en qualité de directeur de la santé par intérim à compter du 1er mai 2025.

**Art. 2**

Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 avril 2025.

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée,*

Cédric MERCADAL



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

Texte 5/5, Page 1/1

### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

#### ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

#### **Arrêté n° 591 CM du 30 avril 2025 portant fin de fonctions de M. Teiva SHAN en qualité de chef de service de la délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse**

NOR : DDJ25000035AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié, portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 513 CM du 11 mai 2020 modifié, portant création et organisation du service administratif dénommé « Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse » (DPDJ) ;

Vu la lettre de démission en date du 14 avril 2025 de M. Teiva SHAN ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 avril 2025,

Arrête :

#### **Article 1er**

Il est mis fin aux fonctions de M. Teiva SHAN en qualité de chef de service de la délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse à compter du 1er mai 2025 au soir.

#### **Art. 2**

L'arrêté n° 49 CM du 18 janvier 2024 portant nomination de M. Teiva SHAN en qualité de chef de service de la délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse est abrogé à compter de cette même date.

#### **Art. 3**

La ministre des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 avril 2025.

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

*La ministre des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat,*

Nahema TEMARII



# JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## TE VE'A A TE HAU NŌ PŌRĪNETIA FARĀNI

- Journal authentifié

Le Journal officiel de la Polynésie française (JOPF) est publié sous forme d'un PDF officiellement authentifié. Le fichier PDF de l'édition complète est doté d'une empreinte SHA256, c'est-à-dire d'une chaîne de 64 caractères pouvant être utilisée pour s'assurer de l'authenticité de la version.

Pour connaître précisément l'empreinte numérique du document, puis la vérifier avec tout outil permettant de calculer un sha256, vous pouvez aller sur le site Lexpol et cliquer sur l'icône "i" située à côté du lien « Télécharger le fichier PDF authentifié ». Une fenêtre vous donnera l'empreinte numérique du document.

Enfin, vous pouvez retrouver les empreintes numériques des cinq derniers journaux officiels numériques JOPF ci-dessous :

- Empreinte numérique du JOPF n° 96 du 30 avril 2025 :  
0fec01b71af9ccca04eddb85234cd9c1936fede11548d6396974695a8f516630
- Empreinte numérique du JOPF n° 95 du 29 avril 2025 :  
25fb1ce09918e497419af6d6059f76ace8bcf124a50275b4cdc4956cb8a2a35f
- Empreinte numérique du JOPF n° 94 du 28 avril 2025 :  
529b8081bd7854552978dcd8835c31161fedfcacbbccb4235b00e83d312995b1
- Empreinte numérique du JOPF n° 93 du 25 avril 2025 :  
ec1fa01859a8c21fc8cf4042026defb378acca18d35825a4f50a8a4551f0e0d4
- Empreinte numérique du JOPF n° 92 du 24 avril 2025 :  
d30c82fa71f0f45fe003e920522a707338f7cc8541c33713bd218474c13671a1

Le directeur de publication, Philippe MACHENAUD-JACQUIER